

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/143

**Objet : Aide aux particuliers pour l'achat d'un vélo ou d'un vélo à assistance électrique (VAE)
– Renouvellement du dispositif pour l'année 2023**

Séance du mardi treize décembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente

Titulaires présents (60) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Christophe LEGROIS – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Luc VAN INGHELANDT – Bernadette POPELIER – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Michel DUHOO – Sophie ANDRE – Didier TIBERGHIE – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSSENS – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Joël VERMEULEN – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Eddie DEFEVERE – Carole DELAIRE – Céline INGELAERE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothée DEBRUYNE – Mark MAZIERES – Virginie DELESTRE – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELYNCK

Suppléants présents (2) : Danielle MAMETZ par Laurent DENIS – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

Procurations (18) : Arnaud DEVILLEZ à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Luc EVERAERE – Gilles DEVIENNE à Jérôme DARQUES – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY – de Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE à Emidia KOCH – Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL – Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER – Jean-Luc CAPPART à Samuel BEVER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Franck MEURILLON à Rebecca ELSSENS – Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE – Jean-Pierre BATAILLE à Céline INGELAERE – Elisabeth GRESSIER à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/143

**Objet : Aide aux particuliers pour l'achat d'un vélo ou d'un vélo à assistance électrique (VAE)
– Renouvellement du dispositif pour l'année 2023**

Dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial et de sa compétence Organisation de la mobilité, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure œuvre en faveur des mobilités actives. Pour cela, elle apporte depuis 2019 une aide financière à destination des habitants dans leurs projets d'acquisition de vélos ou de VAE.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, une personne physique doit être majeure, résider sur le territoire communautaire et effectuer son acquisition chez un revendeur de vélos situé sur le territoire communautaire (sauf de manière exceptionnelle pour l'acquisition d'équipements spécifiques pour lesquels l'offre territoriale fait défaut).

Depuis 2021, l'aide est octroyée dans la limite d'un équipement par foyer et par an. Le dispositif est ouvert aux vélos neufs, aux produits de seconde main et aux kits électriques permettant le reconditionnement d'anciens vélos. L'aide correspond à 20% du coût d'achat, dans les limites suivantes :

- 100 euros pour un vélo sans assistance électrique,
- 200 euros pour un vélo avec assistance électrique,
- 100 euros pour un kit électrique.

Le dispositif permet des abondements de l'aide à hauteur de 50 euros pour les vélos pliants et de 100 euros pour les vélos pliants à assistance électrique, pour les vélos « cargos » et pour les vélos adaptés aux personnes en situation de handicap.

L'aide est également modulée selon les critères de ressources, avec un abondement de 25 à 100 euros selon le quotient familial.

Le dispositif actuel se termine le 31 décembre 2022. Afin de promouvoir l'utilisation du vélo par les habitants de Flandre intérieure, il est proposé de renouveler le dispositif pour l'année 2023.

Vu la délibération n°2021/021 du conseil communautaire en date du 16 mars 2021 relative à l'évolution des critères de l'aide aux particuliers pour l'achat d'un vélo ou d'un vélo à assistance électrique ;

Vu la délibération n°2022/006 du conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022 relative au renouvellement du dispositif d'aide pour l'année 2023 ;

Il vous est proposé :

- de renouveler le dispositif d'aide aux particuliers pour l'achat d'un vélo ou d'un VAE dans ses critères actuels jusqu'à une date limite de dépôt des dossiers au 31 décembre 2023, d'éligibilité des factures au 31 mars 2024 et dans la limite des crédits inscrits au budget 2023 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-200040947-20221213-DEL2022_143-DE

Vote :

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 13 décembre 2022,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELVAL